

NON au passage en force

OUI à un véritable dialogue social

Jamais un gouvernement ne s'est conduit avec un tel mépris envers les organisations syndicales. Le gouvernement veut finaliser un maximum de décrets avant la fin de la mandature, dans la précipitation et en s'affranchissant de la qualité du dialogue social. Les syndicats dénoncent " des passages en force ". M. Sauvadet, ministre de la Fonction publique, les accuse de « politiser le débat » au détriment de l'intérêt des agents.

Devant cette attitude, **la CGT a décidé de boycotter la séance plénière du Conseil Commun de la Fonction Publique programmée le mercredi 11 avril dernier** comme la majorité des organisations syndicales. L'ensemble des différentes instances consultatives des trois versants de la Fonction publique et certaines réunions avec le gouvernement sont également désertées depuis quelques jours par les organisations syndicales.

La CGT dénonce un calendrier contraint qui ne lui permet plus de mener à bien son travail, tant au sein des instances propres de chaque versant qu'avec les personnels. Le gouvernement maintient les textes à l'ordre du jour des organismes consultatifs contre notre avis.

La CGT tient à redire que pour réellement fonctionner le dialogue social doit respecter les différentes parties qui le composent. Dans toutes les réunions, qu'elles soient institutionnelles ou non, la CGT représente les personnels et leurs demandes, exprime leurs préoccupations et leurs exigences. Nous devrions non seulement être entendus mais également pris en compte, ce qui n'est plus le cas.

Comme illustration : **la question des personnels sociaux**, le ministre a accédé à une demande de réunion de concertation vivement réclamée par

les représentants des personnels, le texte initial n'a nullement été modifié et les souhaits des personnels ont été rejetés d'un bloc !

De plus, le Conseil Commun de la Fonction publique se réunit sans règlement intérieur. Le gouvernement cadenas son fonctionnement, sans donner le moindre espace de concertation et dialogue aux organisations syndicales.

A travers la signature des accords de Bercy, le 2 juin 2008, par la CGT, notre organisation syndicale n'a fait que renforcer l'idée du besoin de la création de cette instance commune. Cette instance commune doit renforcer le dialogue social et devenir un véritable lieu d'échange entre les représentants du personnel et les représentants des employeurs et non pas être une simple chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales.

Le gouvernement doit respecter les accords de Bercy et de ce fait ses engagements et accepter d'entendre les organisations syndicales représentatives dans notre pays. Le Conseil commun de la Fonction publique doit participer de cette démarche.

Nous rappelons que le Conseil commun doit fonctionner sur la base du respect démocratique des agents sur lequel se fondent les accords de Bercy. La CGT reste fidèle à leurs principes.

Pour conclure, on nous rétorque que le syndicalisme doit rester neutre lors des grandes échéances électorales, nous répondons que la neutralité n'exige pas de se taire et que ceux qui se taisent devant les coups portés aux acquis sociaux sont complices.

Notre rôle est de défendre l'intérêt des personnels, surtout dans cette période où le ministre s'empresse d'inscrire dans le marbre des reculs sociaux inacceptables.